

Compte rendu Réunion Bilatérale CGT/Armée de l'air et de l'espace (Lyon) Avancement des fonctionnaires

du 22 août 2023

Pour nos services, chaque année amène son lot d'inepties. 2023 n'échappe pas à la règle et la mise en place de recrutements particulièrement douteux impactent directement notre travail. Une fois de plus, la mince frontière entre sabotage et amateurisme s'amenuise avec par exemple :

Un établissement se trompe de spécialité pour les ouvertures de postes ICD (entre génie civil et OGP vous conviendrez que la frontière est mince).

Ou encore un établissement se positionne pour le recrutement de contractuels en CDD sur des emplois normalement occupés par des agents titulaires :

Technicien Qualité Bac+2 CDD 36 mois salaire net entre 1370 et 1720 € net

Aucun doute que confier la sécurité des vols à des contractuels payés au lance pierre est une stratégie qui s'inscrit pleinement dans la fidélisation des effectifs.

Encore une fois, les attachés d'administration n'étaient pas dans l'assiette des conditionnants. Comme l'année dernière, la CGT l'a signalé aux

employeurs. Cette absence vient du fait que le CMG Lyon n'a pas de visuel direct sur les agents de l'AIA de Clermont-Ferrand et doit passer par le CMG de Bordeaux.

Tout ceci est évidemment à ajouter aux conséquences de la réforme des retraites qui ajoute deux ans de travail supplémentaire à la majeure partie des agents.

Face à ces manquements et mauvais coups permanents, la pilule de l'augmentation de 1,5% du point d'indice passe mal.

La réunion a pour objet de présenter et de défendre les agents que nous souhaitons proposer aux passages de grades sur le périmètre de l'armée de l'air et de l'espace du CMG de Lyon.

Cela concerne donc les avancements de grade suivants :

Adjoint Administratif Principal 2^{ème} et 1^{ère} classe

ATPMD 2^{ème} et 1^{ère} classe

SA classe supérieure et exceptionnelle

TSEF 2^{ème} et 1^{ère} classe

Moyenne d'avancement 2022/2023 suivant le rapport social unique :

Grade d'accès

Ancienneté moyenne dans le grade précédent

Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7 ans
Adjoint administratif principal de 1ère classe	17 ans
Secrétaire administratif de classe supérieure	14 ans
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	11 ans
Agent technique principal de 2 ^{ème} classe du ministère de la défense	11 ans
Agent technique principal de 1 ^{ère} classe du ministère de la défense	14 ans
Technicien supérieur d'études et de fabrications de 2ème classe	12 ans
Technicien supérieur d'études et de fabrications de 1ère classe	11 ans

Pour la CGT, l'importance du CREP prend tout son sens lors de nos bilatérales avec les employeurs. Nous pouvons apporter des éléments supplémentaires pour défendre nos candidats, pourtant les autorités d'emplois jugeront sur les inscriptions du CREP.

La Commission Commune des Employeurs Locaux se réunira pour fusionner les classements d'avancement fin septembre.

Pour plus d'informations, contactez les syndicats CGT de votre secteur :

AIA d'AMBERIEU

aia-amberieu-syndicat-cgt.delegue-syndical.fct@intradef.gouv.fr

Site de l'AIA de CLERMONT FERRAND aiacf@cgt63.fr

LYON (délégué fédéral de région CMG LYON) pascal.lecapitaine@intradef.gouv.fr

le 23 août 2023,